

## Des questions ?

contacte le Service Jeunes et Entreprises

# L'Apprentissage...

**Apprentissage =  
diplôme + expérience  
professionnelle**

**Tu as entre 15 et 26 ans**

**Tu veux exercer un métier  
dans la production,  
la gastronomie,  
dans les services  
ou dans le bâtiment et**

**être actif tout de suite...**

La formation en alternance en Centre de Formation et en Entreprise est le meilleur moyen pour acquérir un diplôme, tout en travaillant.

### Un diplôme

CAP, BEP, Certificat Technique des Métiers, Brevet de Compagnon Professionnel, Mention Complémentaire, BP, Brevet Technique des Métiers, Bac Professionnel, BTS, DUT, Brevet de Maîtrise, Diplôme d'Ingénieur.

### Une expérience professionnelle

un véritable "plus" quand tu chercheras un emploi.

### Une formation

donnée en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

SERVICES JEUNES  
ET ENTREPRISES  
Horaires d'accueil :  
Mardi, jeudi et vendredi  
de 13 h 30 à 16 h 30  
Mercredi de 9 h à 12 h  
et de 13 h 30 à 16 h 30

#### Section du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise  
30, avenue de l'Europe  
67300 Schiltigheim  
Tél. 03 88 19 79 79  
Fax 03 88 19 79 01  
je.bas-rhin@cm-alsace.fr

#### Section de Colmar

13, avenue de la République - BP 20609  
68009 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 20 84 50  
Fax 03 89 24 40 42  
je.colmar@cm-alsace.fr

#### Section de Mulhouse

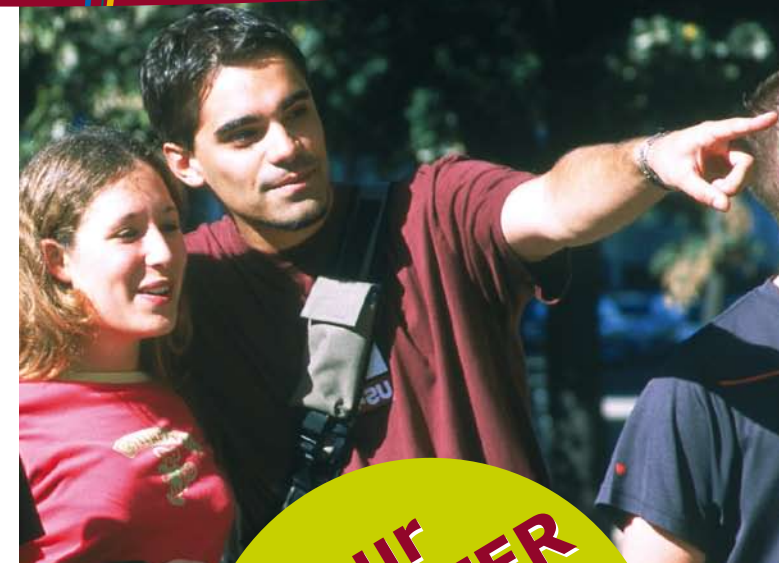
12, boulevard de l'Europe - BP 3007  
68061 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 46 89 00  
Fax 03 89 45 44 40  
je.mulhouse@cm-alsace.fr

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

**3617 CMA** (0,02 € puis 0,53 €/min)



**Chambre de Métiers d'Alsace**



**...pour  
BOOSTER  
ton  
AVENIR !**



**Chambre de Métiers d'Alsace**

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

## L'apprentissage, c'est tout bénéf pour toi !

### Tu bénéficies :

#### du statut de salarié

- contrat de travail conclu par écrit pour une durée de 1 à 3 ans selon les métiers et les niveaux de formation
- couverture sociale
- 5 semaines de congés payés.

#### d'une période d'essai de 2 mois

#### d'un salaire

- exonération des cotisations sociales : ainsi, le salaire BRUT = le salaire NET
- allocations familiales maintenues aux parents pour l'apprenti de moins de 20 ans et si la rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC
- salaire non soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

#### d'une carte d'étudiant en apprentissage

en tant que jeune travailleur en formation.

## GRILLE DE REMUNERATION MINIMUM

AGE	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
15 à 17 ans	25% du smic	37% du smic	53% du smic
	330,25 €	488,78 €	700,14 €
18 à 20 ans	41% du smic	49% du smic	65% du smic
	541,62 €	647,30 €	858,66 €
21 ans et plus	53% du smic*	61% du smic*	78% du smic*
	700,14 €	805,82 €	1 030,39 €

Montant mensuel du SMIC au 01/07/08 : 1 321,02 € pour 151,67 heures (35 h/semaine)

Certaines conventions prévoient une rémunération supérieure.

Pour calculer la rémunération d'un apprenti

[www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti/index.jsp](http://www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti/index.jsp)

\* ou du minimum conventionnel s'il est supérieur au SMIC.

Si tu es ambitieux, **L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT** t'offre des perspectives de carrière intéressantes.

**1 salarié sur 5** travaille dans l'artisanat. Pris dans son ensemble, ce secteur figure parmi les plus importants employeurs de la région.

Avec l'**ARTISANAT** tu peux entreprendre, réaliser tes projets et pourquoi pas devenir chef d'entreprise.